

Feuille Dominicale

Dimanche 26 mars 2017

Parole de Dieu

Des ténèbres à la lumière du Christ

Dans le **chapitre 9 de l'évangile selon saint Jean** un homme né aveugle retrouve la vue. Et s'ensuit une confrontation sur l'identité de l'auteur de cette guérison.

Jésus fait de la boue avec sa salive et l'applique sur les yeux de l'aveugle qu'il envoie se laver. L'envoyé écoute et il y va. **L'Envoyé de Dieu nous envoie nous laver** de tout ce qui nous empêche de laisser le Christ Lumière du monde illuminer notre être et notre existence.

L'ancien aveugle est sommé de justifier sa guérison et son adhésion à Jésus qui l'a délivré. Pressé de s'expliquer, il ne peut que dire ce qu'il vit : désormais il voit. Quand on nous demande d'expliquer notre foi, nous ne pouvons que **témoigner** de ce que nous vivons comme disciples du Christ.

Les autorités religieuses, doutent de la guérison de l'aveugle et ne reconnaissent pas Jésus comme Envoyé de Dieu. Accusé puis

rejeté, l'ancien aveugle grandit dans sa connaissance du Christ et n'a **pas peur d'exprimer sa foi**.

Les pharisiens ont la prétention de savoir comment Dieu est agissant, de connaître les pensées du Seigneur : ils disent « nous voyons ». Mais cette prétention les aveugle et les empêche d'être guéris par Jésus Lumière qu'ils ne voient pas. Alors que l'aveugle de naissance est

conscient de ne pas voir et déclare qu'il ne sait pas : il ne dit que ce qu'il expérimente, le fait qu'il voit désormais. N'avons-nous pas à passer de l'attitude des pharisiens à celle de l'aveugle, à **passer d'un savoir sur Dieu à la confiance en Jésus Parole de Dieu ?**

La guérison de l'aveugle est signe d'un passage des ténèbres à la lumière qu'est le Christ. Pour nous préparer à célébrer le Christ lumière à Pâques, **écoutons Celui qui nous envoie nous laver de nos aveuglements !**



Partage d'évangile – Ecoute !

Invitation à nous mettre à l'écoute de la Parole de Dieu, dans le cadre d'un partage d'évangile animé par un/e membre de l'Equipe pastorale : écouter ce que le Seigneur nous dit dans l'évangile du dimanche suivant, puis découvrir comme elle résonne en nous et chez nos frères et sœurs.

Ainsi, **chaque mardi du Carême à St-Pierre** : après la messe de 18h30 possibilité de manger ensemble avec un **pique-nique tiré du sac à 19h**, dans la salle Caté. Ensuite

Partage d'évangile de 19h30 à 20h30 à la salle Caté

Pardon

Pour se réconcilier avec le sacrement de la réconciliation

Les deux dernières étapes du Sacrement de la Réconciliation sont la Pénitence et l'Absolution.

4. Pénitence

Pour se réconcilier, après avoir blessé l'amour, c'est sûr que c'est nécessaire de procéder à la réparation du mal fait à l'être aimé. Le confesseur engage avec le pénitent un dialogue pour voir ensemble comment rétablir la justice, la confiance et l'amour. Le prêtre n'est là que pour conseiller. L'effort pour la réparation devra être consenti par le pénitent. La pénitence devra être assez exigeante pour exercer à la redécouverte de Dieu dans la vie. Elle pourra être des exercices d'ordre spirituel (prières, messes, retraites, pèlerinages, jeûnes...) ; mais aussi d'ordre socio-caritatif (aumônes, restitution des biens volés, visite aux malades et disgraciés de la vie...). La pénitence est comme une exécution de la peine. C'est tellement important que pour chaque confession sacramentelle, on doit préciser si on a bien exécuté la pénitence qui avait été convenue lors de la dernière confession.

5. Absolution

Cet aspect concerne le prêtre qui entend la confession. Il est porteur d'une dignité qui le dépasse : pardonner au nom de Dieu. Jamais il ne se sentira comme un juge, parce que Dieu ne juge pas, et Jésus est venu, non pas pour juger mais pour sauver... Le prêtre doit rendre manifeste la miséricorde de Dieu : c'est cela son unique rôle. Normalement Dieu seul pardonne les péchés. Mais Jésus affirme détenir ce pouvoir de pardonner les péchés (Mc. 2, 7 ; Lc 7, 48). Plus encore il donne aux hommes ce pouvoir (Jn. 20, 21-23).

Célébrer le pardon

Célébration pénitentielle communautaire avec geste personnel
mercredi 5 avril à 15h à St-Pierre, Yverdon-les-Bains
jeudi 6 avril à 20h à St-Pierre, Yverdon-les-Bains

Entretien personnel avec un prêtre

St-Pierre, Yverdon-les-Bains, chapelle ou sacristie :

tous les samedis entre 11h et midi ;
jeudi 30 mars et 6 avril entre 9h et 10h (sacristie),
vendredi 31 mars et 7 avril entre 18h et 19h,
samedi 15 avril entre 14h et 15h

Ste-Croix, église : jeudi 30 mars de 14h à 15h,
samedi 1^{er} et 8 avril entre 17h et 17h45,
vendredi 14 avril à 19h

Grandson, église : samedi 1^{er} et 8 avril entre 17h et 17h45

Yvonand : mercredi 29 mars de 14h à 15h et
mercredi 5 avril de 18h à 19h



Un feuillet intitulé « **Célébrer la pénitence et la réconciliation - Confesser l'amour de Dieu en même temps que notre péché** » est à votre disposition au fond de l'église pour vous aider et vous guider en vue d'une confession dans le cadre d'une rencontre personnelle avec un prêtre.

Action de carême

Carême

C'est ce samedi et ce dimanche qu'aura lieu la traditionnelle vente des roses au profit de l'Action de Carême. Certifiées Max Havelaar, elles sont issues du commerce équitable et cultivées par des petits producteurs du Sud. Vendues au prix de Fr. 5.- l'unité, l'intégralité de la recette sera reversée en faveur du projet "cultivons la vie" en Haïti. Vous les trouverez en vente à la paroisse St-Pierre après les messes du **samedi 25 mars à 20h15 (messe en portugais) et de dimanche 26 mars à 11h00.**



Soupes de Carême



St. Pierre, Yverdon : tous les vendredis

12h15 : prière à la chapelle 12h45 : soupe à la salle de caté

Grandson : vendredi 31 mars et 7 avril, 12h, salle du Cloître.

Sainte-Croix : jeudi 30 mars, 12h, salle Alexei Jaccard.

Chapelet

mercredi 29 mars, à 18h, à l'église de Grandson

Chemin de croix

vendredi 31 mars, à 18h, à l'église de Grandson

Saint-Pierre

Repas partage

dimanche 26 mars, St-Pierre d'Yverdon

Apéritif après la messe de 10h puis repas-partage à la Grande-Salle à midi, avec les personnes défavorisées qui seront présentes ce jour-là. *Merci encore pour votre solidarité.*



Informations

Reconnaissance des communautés religieuses : état de la situation
Conférence de Mme Béatrice Métraux, conseillère d'Etat

mardi 28 mars à 20h, Maison des Associations Rive gauche à Yverdon (Quai de la Thièle 3)

De nombreuses questions se posent aujourd'hui sur la reconnaissance de nouvelles communautés religieuses par l'Etat. Pour aborder cette thématique d'actualité, la FEDEC-VD invite Madame la conseillère d'Etat Béatrice Métraux, en charge des relations Eglises-Etat, pour apporter, au cours de trois conférences, des éléments de réponse à plusieurs questions.

La conférence sera suivie d'un débat et d'un verre de l'amitié.

Organisation : Eglise catholique dans le canton de Vaud

Semaines franciscaines d'été 2017

Pour toute personne intéressée par la figure de François d'Assise et son actualité, possibilité de participer à l'une ou l'autre des quatre semaines proposées par le Souffle d'Assise, à l'Hôtellerie Franciscaine de Saint-Maurice/VS. **Délai d'inscription : 29 mai.**

Voir feuillets à l'entrée des églises, ou tél. 024/486.11.06 ou sur internet <http://www.capucins.ch/cms/index.php/souffle-d-assise>

Etapas de vie chrétienne

Baptême : Leonardo Albano Amatuzzi

Bienvenue !

Quêtes

- **Dimanches 26 mars et 2 avril** : Pour la paroisse




La Feuille Dominicale : http://www.cath-vd.ch/cvd_parish/up-chasseron-lac/

Site internet de l'Unité pastorale : http://www.cath-vd.ch/cvd_parish/up-chasseron-lac/

Secrétariat de l'Unité Pastorale « Chasseron-Lac »

Rue Maison-Rouge 14, mardi-vendredi : 8h45-11h30 et vendredi AM 14h00-16h00

 024 424.20.50

 024 424 20 59 secretariat@catholique-yverdon.ch